

**COMMUNE DE MALBOSC**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 12 Avril 2018**

L'an deux-mille-dix-huit, le lundi douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 03 Avril deux-mille-dix-huit s'est réuni dans la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de monsieur Michel PIALET, maire de Malbosc.

**Présents** : Michel PIALET, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Paul KELLER.

**Absents excusés** : Chantal MEBREK Procuration à Maud CLAVEL, Evelyne AGNIEL Procuration à Michel PIALET, Michel DURAND-GASSELIN Procuration à Michel RISSE

**Secrétaire de séance** : Christian MANIFACIER.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Mars 2018 :**

*Adopté à l'unanimité*

**Validation de l'ordre du jour :**

Ajout d'une délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent.

*Adopté à l'unanimité*

**: Délibération N° DEL-012-2018 : Vote du budget 2018 :**

Monsieur le MAIRE présente le budget de fonctionnement (dépenses et recettes) qui s'élève à **260 417.19** Euros puis le budget investissement (dépenses et recettes) qui s'élève à **225 365.87** Euros.

Un emprunt de 43 867.00 Euros est nécessaire pour équilibrer le budget investissement.

Ce budget est désormais unique pour la collectivité puisqu'il n'y a plus de budget eau ni assainissement et que le projet du PMS est terminé ; pour mémoire le budget du CCAS avait été intégré au budget général 2016.

*\* lors du précédent conseil à l'occasion du vote des comptes administratifs il a été voté d'intégrer, sur recommandations de M le trésorier, les excédents de financement des budgets eaux assainissement et PMS 2017.*

*Adopté à l'unanimité*

**: Délibération N° DEL-013-2018 : Vote du nom des rues pour adressage :**

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient désormais de délibérer sur le nom des rues pour l'adressage et demande au conseil de valider la liste des voies avec leur dénomination qui a été élaborée par la commission hadock réunie à cet effet en 2017 suite à la réunion publique et qui était à leur disposition en mairie.

*Adopté à l'unanimité*

**- Délibération N° DEL-014-2018 : Autorisation de recrutement d'agent contractuels sur des emplois non permanent :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de l'autoriser par délibération à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanent.

Cette autorisation n'avait pas été donné lors de l'installation du nouveau conseil en 2014.

Cette autorisation est maintenant nécessaire du fait des multiples mouvements de personnel qui affectent la commune depuis plusieurs mois et afin d'assurer la continuité du service public à la mairie de Malbosc

*Adopté à l'unanimité*

**Questions diverses :**

– Eoliennes :

Monsieur le Maire expose au conseil que la société ABOWIN a sollicité la communauté de communes du pays des Vans en Cévennes pour l'installation éventuelles d'éoliennes sur les communes des Vans, de Malbosc et de Bonnevaux (Gard).

Cette société a été invitée à se rapprocher des maires des communes concernées, ce qui a été fait d'où le débat de ce soir.

Le projet consisterait à implanter une dizaine d'appareil sur le plateau de la cham de Malbosquet au niveau de la foret communale et sur les territoires des communes des Vans et Bonnevaux qui jouxtent.

La présentation du maire a donné lieu à un débat constructif d'où il ressort que les retombées économiques (fiscalité, location foncière, participation à la SAS) que pour elles-mêmes ne sont pas un but en soi.

Il serait bon d'envisager un projet citoyen lié au nouveau modèle économique qui serait l'implantation de machines sur la communes et les communes voisines.

Le débat ne peut être réduit à une compensation de la pollution visuelle par une redevance financière.

Il est apparu évident que la réponse à cette demande ne peut être que collective pour les trois communes concernées.

– Bulletin Municipal

Une présentation du prochain bulletin municipal est faite en fin de réunion, il sera achevé très prochainement et diffusé dans la foulée.

**Fin de la réunion 22 h 00**